



Régularisation de mon épouse

Par **Cosmopolitan**, le **24/10/2018** à **15:47**

Bonjour

Je suis détenteur d'une carte de résident permanent, travaillant aussi en CDI et logeons tous en famille une habitation individuelle répondant aux critères requis.

Comment pourrions-nous régulariser sur place le statut de mon épouse, entrée avec un visa touristique, lequel a expiré il y a plus de 3 ans.

Mon épouse et moi sommes mariés depuis près de 10 ans et avons 3 enfants dont le dernier est né en France en 2016.

PS: nos 2 enfants nés à l'étranger sont maintenant titulaires de DCEM.

Cordialement à tous

Par **amajuris**, le **24/10/2018** à **18:36**

bonjour,
vous devez faire une demande de regroupement familial.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11167>
salutations

Par **Cosmopolitan**, le **24/10/2018** à **19:11**

Merci!

Procéder à un regroupement familial n'impliquerait-il pas à un retour "inévitabile" au pays d'origine de mon épouse... ?

N'y aurait-il pas un dénouement possible SUR PLACE à travers une autre formalité ?

Par **amajuris**, le **24/10/2018** à **19:49**

à l'évidence, vous n'avez pas lu le lien indiqué qui concerne le cas ou la famille est déjà en france.

Par **Cosmopolitan**, le **24/10/2018** à **19:55**

Certes! Oui

Cela dit, il y a selon mon interprétation une confusion entre les formulaires de la demande classique et ceux de la demande de la régularisation sur place ...

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **25/10/2018** à **07:16**

Bonjour,

Voyez votre préfecture ou un avocat spécialisé.